

Avant-projet de loi fédérale sur les crédits garantis par un cautionnement solidaire à la suite du coronavirus (loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19) : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance de l'avant-projet de loi fédérale sur les crédits garantis par un cautionnement solidaire à la suite du coronavirus.

Cet avant-projet ne suscite pas de remarques particulières au niveau cantonal. Nous nous permettons toutefois de faire nôtre la position de la société coopérative Cautionnement romand. Nous souscrivons également aux demandes formulées par la CDEP, en particulier quant à la prolongation des délais d'octroi.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur cet objet et vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 juillet 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND